

# Procès Verbal conseil municipal du 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre 2024, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Gonnery se sont réunis à 20h à la salle du conseil sous la présidence de Claude VIET et suite à la convocation adressée par le maire le 11 décembre 2024 conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales.

## PRÉSENTS :

1. VIET Claude
2. LE SAUCE Blandine
3. ANGER Michel
4. BIDAN Denis
5. HUET Patrice
6. SCHNAIDERMAN Carole
7. ROBIN Christophe
8. CALME Mickaël

## EXCUSES:

- LE METAYER Catherine.
- AUBIN Auguste.

9. RENOUARD Rachelle
10. CHEVALIER Nicolas
11. RIGOUX Juline

- Madame Juline RIGOUX est nommée secrétaire de séance par le conseil municipal.
- Le quorum est atteint.

# SOMMAIRE

1 / PONTIVY COMMUNAUTE .....	3
Infos ZAER : Les zones d'accélération des énergies renouvelables.....	3
Zone ABF au PLUi.....	3
Projet culturel.....	3
Atlas biodiversité .....	4
2/ POINT SUR LES TRAVAUX.....	4
Bâtiment locatif.....	4
Logements sociaux, Detr 2025.....	4
Parkings .....	5
Démolition ancienne maison, rue de la Fontaine.....	5
Voirie 2025 .....	5
Autres travaux.....	5
Achats.....	6
ADMR.....	6
3/ FINANCES .....	6
4/ DIVERS.....	9
Bilan de la campagne de piégeages des ragondins et des frelons .....	9
Installation kinés.....	9
Affaires Scolaires .....	9
Animation jeunesse pendant les vacances de Noël .....	9
Animation de Noël.....	9
Bulletin municipal.....	9
Inauguration de la Passerelle.....	9
Vœux du maire.....	10

## 1 / PONTIVY COMMUNAUTE

### Infos ZAER : Les zones d'accélération des énergies renouvelables

Les objectifs nationaux pour accélérer la transition énergétique sont fixés par la loi de transition écologique pour la croissance verte :

- énergies renouvelables : porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;
- réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030.

#### SAINT-GONNERY

Conso Energie 2021 (GWh / an) = 21

Pod EnR (GWh / an) = 2,2 soit un ratio de 10 %

La commission s'est réunie et Michel Anger présente à l'équipe municipale les conclusions de l'étude. Un document papier est remis à chaque conseiller sur le zonage retenu. La population va être invitée à donner son avis sur ce document pendant 10 jours du 02 au 10 janvier.

### Zone ABF au PLUi.

(ABF = Architecte des Bâtiment de France)

Michel Anger rappelle que le calvaire à l'intersection de la rue du calvaire et la rue des deux ponts est classé par les ABF et tout projet d'urbanisme permis de construire ou déclaration de travaux est soumis pour avis à leur service. Le périmètre de protection actuel autour de ce calvaire est de 500 mètres. Les services ABF propose de le réduire à une douzaine de parcelles proches, la validation pourrait intervenir en 2025.

### Projet culturel

Rencontre le 12 décembre avec Claude Albert LE BRIS et Elen CORNEC (charge de mission développement culturel Pontivy Communauté).

La démarche consistait à évaluer les besoins et les souhaits de la commune.

Déjà plusieurs axes de réflexion :

- donné une nouvelle vitalité à la bibliothèque avec une adhésion au réseau des médiathèques Le Point-Virgule.
- partenariat avec le théâtre de Lorient.
- danse, musique...

- accueillir des expos itinérantes (expo de La Gacilly)

### Atlas biodiversité

La première réunion a eu lieu.

21 communes sur 24 ont adhéré à l'Atlas de la Biodiversité.

## 2/ POINT SUR LES TRAVAUX

### Bâtiment locatif

Avancement des travaux, 1 mois de retard.

Suite à l'inscription d'une créance sur la succession Loubeau, la Dgfp a versé 17 369,60€ à la commune.

### Logements sociaux, Detr 2025

Le maire rappelle que la demande Detr 2024 pour financer l'opération des logements sociaux rue Saint-Joseph, a été refusée.

Il propose de reformuler une demande au titre 2025, après concertation avec Soliha qui assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage et compte-tenu des accords de subventions déjà obtenus il propose un nouveau plan de financement.

Après discussion le conseil municipal approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT	Recettes	Montant HT
		<b>Subventions :</b>	
Amo Soliha	21 600	ETAT aide à la pierre	27 643
MO architecte	53 650	ETAT fonds verts	240 000
Etudes diverses	17 666	Conseil Régional	120 000
Assurance DO	8 232	Total subventions obtenues	<b>387 643</b>
Acquisition du Bien et frais	120 000	Conseil Départemental	16 000
		EPCI Pontivy Communauté	37 440
Branchement, Vrd	20 000	DETR	140 000
Travaux	499 000		
Aménagements extérieurs	43 000	Emprunt	257 065
<b>TOTAL</b>	<b>783 148</b>		
Tva non récupérable	55 000		
<b>TOTAL</b>	<b>838 148 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>838 148€</b>

Et le conseil municipal autorise le maire à solliciter une subvention au titre de la Detr 2025 auprès de la Préfecture du Morbihan.

Considérant le résultat de **la consultation des bureaux d'étude** pour réaliser **l'étude de sol** dans le cadre de la rénovation des logements sociaux rue Saint-Joseph, le conseil municipal retient le cabinet Ecr Environnement moins disant, pour un montant de **3 490,00 € HT** pour l'étude G2AVP et en **option 1 750,00 € HT** pour l'étude G2PRO et autorise le maire ou un adjoint à signer le devis.

### Parkings

Michel Anger présente les études réalisées par le cabinet Nicolas. Trois projets sont envisagés. La commission propose de retenir le projet de 27 places de stationnement. Le conseil municipal approuve. Un permis d'aménager va être déposé.

### Démolition ancienne maison, rue de la Fontaine

Suite à l'acquisition par la commune de la propriété, section AA 73, rue de la fontaine, des devis de démolition de l'ancienne maison ont été demandés pour réaliser un parking qui servira de stationnement pour les futurs occupants des logements sociaux rue Saint Joseph. Après présentation des différents devis le conseil municipal retient le devis de l'entreprise Kalon TP de 40 655,00 € HT moins disant.

### Voirie 2025

Le maire rappelle au conseil municipal que le Département a supprimé les subventions voirie pour 2025 et qu'il avait été demandé à la commission voirie de limiter le budget à 50 000 € HT. La commission a maintenu trois sites Hilvern, La Villepain et Laran en réduisant les mètres linéaires. La dernière estimation du service Voirie de Pontivy Communauté s'élève à **48 698,72 € HT (prix 2025)** pour 1 045 ml. Le conseil municipal sollicite une subvention au titre 2025 auprès de Pontivy Communauté.

### Autres travaux

- Devis de clôture mitoyenne l'atelier communal / Société Barbosa .  
Le conseil municipal autorise le maire ou un adjoint à signer le devis de la Sarl Donnio Ronan pour la pose d'une clôture mitoyenne avec l'entreprise Sarl Barbosa qui s'installe sur la zone artisanale du Guernol le long de l'atelier communal sur une longueur de 36 ml. Le devis global s'élève à 2 286,00 € HT, soit **1 371,60 € HT** pour chaque partie.
- Monument au mort : remplacement de l'entourage et garde-corps
- Remplacement de la téléphonie et changement d'opérateur à la mairie, bibliothèque, contrats signés avec Télécom back et Unixo pour la location de matériel
- Installation de l'écran et le wifi à la salle des fêtes
- Remplacement des ouvertures pour le terrain de foot et l'église

Après présentation de différents devis pour le remplacement des ouvertures sur le vestiaire au terrain de football et à l'église le conseil municipal retient les devis les moins disant. L'entreprise Lima Menuiserie de Saint-Gonnery est retenue pour un montant de **2 097,63€ HT** pour remplacer deux fenêtres sur l'église et de **6 936,30€ HT** pour remplacer douze ouvertures sur le vestiaire du terrain de football.

- Etudes pour un préau à l'école des Couleurs.  
Souhait de la direction : Entre 50 et 100 m<sup>2</sup> (préconisation entre 1 à 2 m / élève) et pose d'un filet entre la cour de l'école et la maison voisine pour empêcher les ballons.
- Étude pour deux pare-ballons au terrain des sports

## Achats

- Achat d'un désherbeur, **1 300 € HT** (Ets Jardiman)
- Illumination de Noël.  
Au salon des maires, il a été possible d'obtenir une réduction sur l'achat de 6 guirlandes pour un montant de **5 000€ HT**.
- Ecole : devis de remplacement des rideaux classe du haut.  
Le conseil municipal retient le devis de Elodie Launay Jegoux pour remplacer les stores enrouleurs de la classe de l'étage de l'école des Couleurs pour un montant de **1 355,00 € HT**.
- Isolation 92m<sup>2</sup> de combles Ecole : devis retenu Armor Isolation **5 756,62 € HT**.
- Demande de réflexion sur l'achat d'un panneau d'information numérique (prix entre **12 000 € et 24 000 €** en simple et double face). Possibilité de location.

## ADMR

Mise en vente de la maison de Pays, 27 rue des 2 ponts et droit de préemption .  
Le maire propose de ne pas exercer de droit de préemption sur ce bâtiment.

- ➔ Le conseil municipal décide de ne pas exercer de droit de préemption sur ce bâtiment.

## 3/ FINANCES

### Décision modificative :

Considérant les dernières écritures comptables à passer sur 2024 dont les dépenses pour le centre de loisir intercommunal sur le budget général le conseil municipal vote une seconde décision modificative budgétaire sur l'exercice :

<b>Section de Fonctionnement :</b>	
<b>Dépenses</b>	
615221 entretien bâtiments	+ 2 400,00 €
6288 autres services extérieurs	+ 5 500,00 €
7392221 fonds de péréquation	+ 800,00 €
65568 autres contributions	+ 4 700,00 €
66111 intérêts	+ 100,00 €
<b>Total</b>	<b>+ 13 500,00 €</b>
<b>Recettes</b>	
70845 mise à disposition personnel	+ 5 000,00 €
741121 Dotation de solidarité	+ 8 500,00 €
<b>Total</b>	<b>+ 13 500,00 €</b>

### **Autorisation d'engager 25 % des dépenses d'Investissement en 2025**

Vu l'article L.1612-1 Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet aux communes sur autorisation du Conseil municipal d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Il est proposé de faire appel à cette procédure dite d'autorisation de mandatement sans inscription préalable de crédits.

### **Rappel des crédits ouverts en 2024 sur Budget Logements 22003**

Crédits ouverts Dépenses Investissement	1 501 521,00
A déduire crédits affectés au remboursement de la dette	-7 156,00
<b>Total</b>	<b>1 494 365,00</b>
Quart des crédits ouverts à retenir	<b>373 591,25</b>

<b>Programme</b>	<b>Prévisions 2024</b>	<b>Chapitre</b>
Frais d'études	16 870,00	20
Acquisition Matériels Mobilier	2 000,00	21

Terrain		
Travaux en cours	354 721,25	23
	<b>373 591,25</b>	

Le tableau suivant liste les montants et affectations des investissements concernés :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le maire à engager, liquider, mandater avant le vote du budget 2025 dans les chapitres mentionnés ci-dessus, les dépenses d'investissement nécessaires, au-delà des crédits reportés et des crédits de paiement votés, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2024, dit que les crédits correspondant aux dépenses engagées, liquidées ou mandatées dans le cadre de cette autorisation seront ouverts au budget primitif 2025.

### **Subventions d'Equilibres**

Considérant le déficit prévisionnel 2024 du CCAS, le conseil municipal décide de verser une subvention d'équilibre de **4 000 €**, montant prévu au budget primitif.

Le maire rappelle que lors du vote du budget primitif 2024, en section de fonctionnement, il a été prévu au compte 65821 (subventions aux budgets annexes) une somme de 26 246 € pour verser des **subventions d'équilibre aux deux budgets lotissements.**

Considérant les versements déjà réalisés en 2023,

- au budget du lotissement du Meniou la somme de 28 000 €
- et au lotissement de la Résidence les pommiers 16 000 €.

Le conseil vote les subventions suivantes au titre de 2024 :

Au budget du lotissement du Meniou **4 247,72€** le solde du déficit constaté.

Au budget de la Résidence les Pommiers **22 004,28 €** dans l'attente des derniers travaux de plantations à réaliser sur 2025.

Elles seront imputées au compte 74748 de chaque lotissement.

### **Budget Logements, régularisation de l'emprunt communal de 300 000€ de 2023 :**

Le maire rappelle que lors du vote des budgets en mars dernier le conseil municipal avait prévu de régulariser l'emprunt réalisé en 2023 par la commune auprès de la Banque des Territoires de 300 000 €, n°5444388, pour financer l'opération « bâtiment locatif » sur le nouveau budget annexe Logements voté en 2024. Après discussion le conseil municipal autorise les écritures de régularisation entre les deux budgets :

### **Budget principal 2000**

Section d'investissement

Dépenses **27638** créance sur budget annexe mandat de **300 000 €**

### **Budget annexe Logements 22003**



## Section d'investissement

Recettes **168748** autres dettes titre de **300 000 €**

Il rappelle également que sur le nouveau budget annexe Logements des crédits ont été prévus pour rembourser les échéances de cet emprunt à la commune.

Après discussion le conseil municipal autorise à compter de 2024 et jusqu'à 2048 (dernière échéance de l'emprunt) le remboursement par le budget annexe Logements des échéances de l'emprunt n°5444388 souscrit par la commune sur le budget général auprès de la Banque de Territoires pour un montant de 300 000 €.

## **4/ DIVERS**

### **Bilan de la campagne de piégeages des ragondins et des frelons**

Synthèse de la campagne 2024-2025

Piégeurs : 2 (indemnité de 165€ par piégeur)

Nombre de prises en piégeage d'entretien : 77

Nombre de prises pendant la période intensive : 18

Total de prises 2024-2025 : 95

### **Installation kinés**

Début 2025, un kinésithérapeute s'installera au 20 rue des deux ponts dans l'attente de construire d'un cabinet au 17b rue des Deux Ponts. Le permis de construire est déposé. A terme deux praticiens devraient s'y installer.

### **Affaires Scolaires**

Carole Schnaiderman donne lecture du dernier compte-rendu du conseil d'école. L'effectif attendu pour la prochaine rentrée est de 45 élèves. La construction d'un préau a été redemandé.

### **Animation jeunesse pendant les vacances de Noël**

Sortie prévue le 27 décembre 2024 (Bowling et Laser Game)

### **Animation de Noël**

L'animation de Noël organisé par la commission animation avec l'aide des jeunes aura lieu le samedi 21 décembre.

### **Bulletin municipal**

Il est en cours et sera finalisé prochainement

### **Inauguration de la Passerelle**

Elle aura lieu le 22 décembre en présence des différents intervenants et de la presse locale.

## **Vœux du maire**

Retenir la date des vœux du maire fixée au dimanche 5 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h23.